

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 3 avril 2026
N°535

David Amiel félicite les douaniers de Saint-Étienne pour la saisie de 1 145 kg de cocaïne dans d'énormes sacs de terreau

David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics félicite les douaniers de la brigade de surveillance intérieure de Saint-Étienne (BSI) qui ont saisi, le 23 mars dernier, au péage de Vienne (Isère), 1 145 kg de cocaïne à bord d'un poids lourd en provenance du Portugal. Les 998 pains de cocaïne, dissimulés dans d'énormes sacs de terreau, ont été extraits à la pelle mécanique. La valeur de la marchandise est estimée à 75,5 millions euros sur le marché illicite de la revente de stupéfiants.

Le 23 mars, lors d'un contrôle au péage de Vienne sur l'autoroute A7, dans le sens Sud / Nord, les douaniers de la brigade de surveillance intérieure (BSI) de Saint-Étienne procèdent au contrôle d'un ensemble routier immatriculé aux Pays-Bas, avec trois individus à bord.

Interrogé par les agents des douanes, le conducteur déclare effectuer un trajet en provenance du Portugal à destination des Pays-Bas et transporter une cargaison de sacs de terreau.

Lors de l'inspection du chargement, les agents constatent la présence de 26 big bags de terreau. Après un premier sondage des sacs les plus accessibles, qui ne révèle aucune anomalie, les contrôles sont approfondis sur les sacs situés à l'arrière de la remorque. Une résistance inhabituelle lors du sondage conduit les agents à fouiller le contenu, permettant la découverte de plusieurs pains de cocaïne situés au fond des sacs.

Afin de garantir la sécurité des opérations, et avec l'appui de douaniers appelés en renfort, le véhicule est acheminé au siège de la brigade des douanes pour un déchargement complet. À l'issue de plusieurs heures d'intervention, nécessitant notamment l'utilisation d'une pelle mécanique, les douaniers de Saint-Étienne mettent au jour 998 pains dissimulés dans 22 des 26 sacs transportés par le poids lourd, représentant une quantité totale de 1 145 kilogrammes de cocaïne.

Les trois occupants du camion ont été remis à l'antenne l'office anti-stupéfiants (OFAST) de Lyon pour y être placés en garde-à-vue pour 96 heures, à l'issue de laquelle ils ont été présentés à un juge d'instruction en vue d'être mis en examen dans le cadre de l'information judiciaire ouverte auprès de la Juridiction inter-régionale spécialisée (JIRS) de Lyon.

Cette saisie d'ampleur illustre la mobilisation constante des douaniers dans la lutte contre les trafics de stupéfiants.

En 2025, les services douaniers français ont saisi 31,26 tonnes de cocaïne sur le territoire national.

David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics : « Je tiens à saluer et à féliciter l'engagement exemplaire des douanières et des douaniers de Saint-Étienne pour cette saisie remarquable. Leur action déterminée contribue activement à entraver les réseaux criminels et à garantir la protection de notre territoire ainsi que celle de nos concitoyens. Cette opération d'envergure illustre une nouvelle fois le professionnalisme des services douaniers, qui mobilisent chaque jour leur expertise et leurs moyens opérationnels pour lutter efficacement contre les trafics de stupéfiants. »

POUR ALLER PLUS LOIN :

Vidéos de la saisie : <https://we.tl/t-9rSOF2Zx6bBVWUJa>

Photos de la saisie : <https://www.flickr.com/gp/douanefrance/7601pb0w45>

Visuels libres de droits sous réserve d'indiquer le crédit : **DOUANE FRANÇAISE**

Contacts presse :

Bureau de la communication Douane : 01 57 53 42 11 / 4318 / 4718 / 4714 -

presse@douane.finances.gouv.fr

Cabinet de David Amiel : 01 53 18 45 37 – presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 – presse.bercy@finances.gouv.fr